

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA26 09001

AVIS est donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le règlement suivant :

RCA26 09001 | Règlement autorisant un emprunt de 12 250 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière » dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 (dossier 1267889001).

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 septembre 2026.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} octobre 2026 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 1^{er} octobre 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert